



COMMUNIQUÉ RAPAC

LE RAPAC EST PARTENAIRE OFFICIEL DE L'UNESCO

La Directrice de l'Unesco, Madame Irina BUKOVA a signé le lundi 14 avril 2014, un courrier portant sur l'adhésion du RAPAC comme membre Partenaire officiel de l'Unesco.

Cette admission fait suite à l'engagement du RAPAC en tant que plateforme d'harmonisation, de coordination, d'échange et d'appui entre les acteurs concernés par la gestion des Aires Protégées et par la valorisation des ressources naturelles en Afrique Centrale, rejoignant ainsi les efforts de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine et de la biodiversité.

Une coopération développée existe déjà entre l'UNESCO et le RAPAC, particulièrement avec le Centre du Patrimoine mondial et le programme l'homme et la biosphère (MAB).

Ce partenariat entre l'UNESCO et le RAPAC en tant qu'organisation non gouvernementale est régi par les Directives adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011. Il permettra d'accroître l'impact des actions des deux Parties concernées dans la gestion et par la valorisation des ressources naturelles en Afrique centrale.

Cette Décision sera communiquée au cours de la 195^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO qui se tiendra en octobre 2014.

Libreville, le 17 avril 2014